

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 869

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier et Mme Genevard

-----

### AVANT L'ARTICLE 17

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre II du titre IV.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1<sup>er</sup> du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».